

Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le **11 AVR. 2025**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D27 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET GENERAL-CCAS

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Mireille PIVETEAU rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président du CCAS sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion est visé par le Président qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures retracées dans le compte administratif du Budget Général du CCAS.

Madame la Vice-présidente présente les écritures et invite le Conseil d'administration à voter le compte de gestion qui est en totale concordance avec le compte administratif pour les opérations faites en 2024.

Centre Communal d'Action Sociale



CCAS 2024	Compte de Gestion		Compte Administratif	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé	94 456,41	85 480,73	94 456,41	85 480,73
Résultat 2024 Déficitaire		-8 975,68		-8 975,68
Résultat clôture 2023		21 745,48		21 745,48
Résultat reporté 2023		21 745,48		21 745,48
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024		12 769,80		12 769,80

CCAS 2024	Compte de Gestion		Compte Administratif	
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé	1 772,12	8 004,15	1 772,12	8 004,15
Résultat 2024 excédentaire		6 232,03		6 232,03
Résultat clôture 2023		5 780,56		5 780,56
Résultat reporté 2023		5 780,56		5 780,56
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024		12 012,59		12 012,59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à 14 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Centre Communal d'Action Sociale



Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les
différentes sections budgétaires,

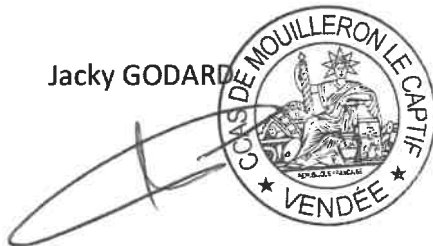
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion relatif au budget général du CCAS dressé pour
l'exercice 2024 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 085-268501640-20250331-2025_03_31_D27-BF

Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le 11 AVR. 2025

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D28 – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Jacky GODARD

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil d'administration élit son président de séance. Dans ce cas, le président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé de désigner Madame Mireille Piveteau comme présidente de séance pour l'examen du compte administratif 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du cou compte administratif,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Mireille PIVETEAU comme président(e) de séance pour l'examen du compte administratif 2024.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le 11 AVR. 2025

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D29 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL DU CCAS

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille PIVETEAU présente le compte administratif du budget général du CCAS de l'exercice 2024

CCAS 2024	Compte de Gestion		Compte Administratif	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
Réalisé	94 456,41	85 480,73	94 456,41	85 480,73
Résultat 2024 déficitaire		-8 975,68		-8 975,68
Résultat clôture 2023		21 745,48		21 745,48
Résultat reporté 2023		21 745,48		21 745,48
TOTAL 2024 A AFFECTER		12 769,80		12 769,80

Centre Communal d'Action Sociale



CCAS 2024	Compte de Gestion		Compte Administratif	
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé	1 772,12	8 004,15	1 772,12	8 004,15
Résultat 2024 excédentaire		6 232,03		6 232,03
Résultat clôture 2023		5 780,56		5 780,56
Résultat reporté 2023		5 780,56		5 780,56
TOTAL 2024 A AFFECTER		12 012,59		12 012,59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à 14 et relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Considérant que Madame Mireille Piveteau a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,
Considérant que Monsieur Jacky GODARD, président en exercice en 2024, s'est retiré de la salle au moment du vote du compte administratif,
Vu la délibération n° D11 du conseil d'administration en date du 25/03/2024 adoptant le budget primitif du budget général du CCAS et les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice 2024,

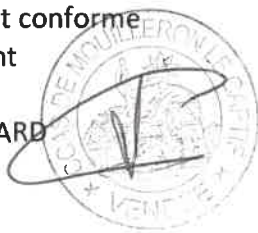
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur,
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, en l'absence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget général du CCAS comme présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
 Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Publiée le 1 AVR. 2025

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D30– AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL CCAS – EXERCICE 2024

Rapporteur : Mireille Piveteau

A la suite de la clôture de l'exercice budgétaire 2024, le président, propose de reprendre les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 975,68
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 745,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	12 769,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	12 012,59
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0 00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	12 769,80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	12 769,80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 31 mars 2025 approuvant le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget général dans les mêmes termes que le compte de gestion 2024,

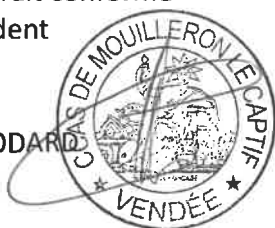
Statuant sur les affectations des résultats dégagés au 31 décembre 2024,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité.

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 12 769,80 € en report à nouveau au compte R002 au budget général 2024,
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 12 012,59 € en report à nouveau au compte R001 au Budget général 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Centre Communal d'Action Sociale



Publiée le 11 AVR. 2025

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D31 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL DU CCAS

RAPPORTEUR : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille PIVETEAU présente le projet de budget primitif 2025 pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle précise que le budget est voté par chapitre.

Après avoir donné lecture des postes de recettes et de dépenses tels que retracés dans le document joint, elle propose aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 23 octobre 2023 adoptant le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024

Vu la délibération en date du 23 octobre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du CCAS

Vu la délibération en date du 18 mars 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Vu le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget général du CCAS pour l'exercice 2025 en accord avec les résultats du compte de gestion 2024,

Centre Communal d'Action Sociale

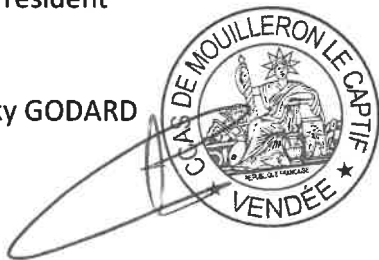


Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget du CCAS s'équilibrant en :
 - Section de fonctionnement à hauteur de 106 287 €
 - Section d'investissement à hauteur de 14 462,59 €
- **PRECISE** que l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement est voté par chapitre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section
- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'exécuter et signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU

Publiée le 11 AVR. 2025

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D32 - VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille Piveteau, vice-présidente, propose d'approuver les subventions 2025 à destination des associations intervenant sur la commune de Mouilleron-le-Captif, comme suit :

STRUCTURES	MONTANT 2024	MONTANT SOLLICITE 2025	PROPOSITION 2025
BANQUE ALIMENTAIRE	331 €	619 €	331 €
ADAPEI-ARIA VENDEE	787 €	Non précisé	787 €
LE SECOURS CATHOLIQUE	400 €	400 €	400 €
CLUB DE L'AMITIE	1 000 €	1 500 €	1000 €
TOTAL	2 518 €	2519 €	2518 €

Vu l'avis favorable de la commission solidarités

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de soutenir financièrement les associations présentant un intérêt local et participant à l'action sociale du territoire et créant du lien

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement des subventions comme indiqué ci-dessous,

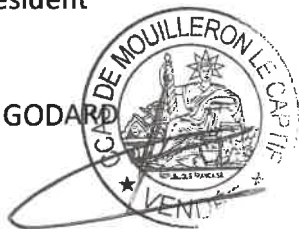
STRUCTURES	VOTE POUR 2024
BANQUE ALIMENTAIRE	331 €
ADAPEI-ARIA VENDEE	787 €
LE SECOURS CATHOLIQUE	400 €
CLUB DE L'AMITIE	1 000 €
TOTAL	2 518 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU



Publiée le **11 AVR. 2025**

DELIBERATION DU CCAS

Date de convocation : 12 mars 2025

Séance du conseil d'administration du CCAS : 31 mars 2025

Le 31 mars 2025, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Madame Sandrine TARAUD, Madame Gisèle SEWERYN.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Marc AUBRET donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU ;
Madame Sandrine TARAUD donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

N° 2025-D33 – AUGMENTATION DES PRIX DES REPAS LIVRES PAR SAVEURS ET VIE

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

Madame Mireille Piveteau, vice-présidente, rappelle aux membres du conseil d'administration qu'en janvier 2023, un contrat de portage de repas à domicile a été conclu avec l'entreprise Saveurs et Vie pour une durée de 4 ans.

Au regard des tarifs proposés par le prestataire le coût du repas avait été fixé à 9,11 euros pour le déjeuner et à 5,67 euros pour le dîner. Ces tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis la mise en place du service.

Toutefois, en raison de l'augmentation des coûts des matières premières, des frais de livraisons, et des charges générales, au premier janvier 2025, le prestataire a augmenté ses tarifs de 28 centimes par repas.

Aussi, afin de maintenir l'équilibre financier du service, il est nécessaire de réajuster le tarif des repas.

Après étude des coûts et comparaison avec les tarifs pratiqués dans d'autres communes comme évoqué précédemment, il est proposé :

- Une augmentation de 3.18% du prix des repas soit un passage de 9.11 euros à 9.40 euros par déjeuner ;
- Une augmentation de 3.18% du prix des repas soit un passage de 5,67 euros à 5.85 euros par dîner.

Cette augmentation prendra effet à compter du 1^{er} mai 2025, le CCAS informera les bénéficiaires de cette évolution.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L. 123-5 du code de l'action social et des familles permettant au CCAS d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien étroit avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestation remboursables ou non remboursables,

Considérant que le service de portage de repas est un soutien essentiel pour les personnes âgées,

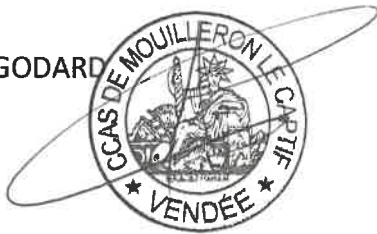
Considérant que le budget du portage de repas doit rester excédentaire et couvrir les frais de personnel lié à sa gestion,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs du portage de repas telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire de séance

Mireille PIVETEAU